

Réunion du Groupe consultatif de l'OCDE pour un dialogue mondial en matière fiscale

Récapitulatif des conclusions

Le 22 mai 2024, plus de 140 représentants de plus de 50 juridictions et organisations régionales et internationales ont tenu une réunion virtuelle du Groupe consultatif de l'OCDE pour un dialogue mondial en matière fiscale¹ (le Groupe consultatif). La réunion était coprésidée par Mme Marlene Nembhard-Parker de la Jamaïque et M. Neal Burnham du Canada. Elle a constitué une plateforme informelle pour échanger des points de vue et discuter des progrès, des défis et des besoins de renforcement des capacités dans la mise en œuvre des normes fiscales internationales. Elle a également permis de discuter des priorités et de l'évolution des approches pour les travaux futurs et la coopération en matière fiscale.

Le Groupe consultatif a examiné la mise en œuvre des mesures résultant du projet de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS). Les délégués ont reconnu les progrès réalisés, ainsi que l'intérêt et les efforts de toutes les parties prenantes pour poursuivre la mise en œuvre de ces mesures. Ils se sont concentrés sur les avantages de la déclaration pays par pays (CbC) dans la lutte contre les risques liés à BEPS et ont fait le point sur les activités et les outils pertinents aux niveaux national et international. Ils ont également discuté du rôle de la procédure amiable dans l'amélioration de la résolution des différends fiscaux entre les juridictions. Les délégués ont souligné qu'il y avait encore du travail à faire pour la mise en œuvre complète des mesures BEPS, y compris pour répondre aux contraintes spécifiques auxquelles sont encore confrontés les pays en développement pour accéder aux déclarations CbC et pour les utiliser. Ils ont également appelé à la poursuite des activités de renforcement des capacités.

Le Groupe consultatif a discuté de l'état d'avancement de la Solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie, tout en abordant les défis auxquels les juridictions sont confrontées pour adopter et mettre en œuvre ses différents éléments, et les besoins correspondants en matière de renforcement des capacités. Les délégués ont noté les avantages potentiels pouvant découler de la mise en œuvre de la Solution reposant sur deux piliers, en particulier les recettes fiscales supplémentaires pouvant être tirées de l'application de l'impôt minimum mondial. Ils ont souligné les défis que représentent l'évaluation de l'impact des nouvelles règles au niveau national, notamment en ce qui concerne les incitations fiscales, ainsi que la hiérarchisation et l'échelonnement des réformes dans des contextes où les ressources sont limitées, et enfin l'engagement auprès des décideurs politiques est nécessaire afin d'obtenir leur soutien. Les délégués ont appelé à des efforts accrus et durables de renforcement des capacités à tous les niveaux et dans différents formats pour soutenir la mise en œuvre efficace et cohérente des nouvelles règles et garantir qu'elles réalisent pleinement leur potentiel pour les pays en développement.

¹ En 2021, l'OCDE a actualisé le mandat comme suit : " *le Groupe consultatif offre une plateforme informelle permettant aux fonctionnaires des pays développés et en développement d'échanger des points de vue et de promouvoir le dialogue sur les questions fiscales, en vue de favoriser les contributions des pays en développement aux travaux du Comité des affaires fiscales de l'OCDE (CAF), y compris dans son format de Cadre inclusif. Le groupe consultatif a pour rôle de contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de renforcement des capacités proposés par l'OCDE aux pays en développement en matière fiscale, s'agissant tant des programmes de soutien multilatéraux que bilatéraux. Le groupe consultatif discutera et partagera également avec le CAF les perspectives des pays en développement sur l'élaboration des normes, des meilleures pratiques et des orientations entreprises par le CAF*".

Le Secrétariat a donné un aperçu des activités et des outils de renforcement des capacités fiscales de l'OCDE ainsi que des accords de partenariat dans ce domaine de l'évaluation d'impact de ces activités et de l'évolution des besoins et des approches. Le Groupe consultatif a noté les restrictions budgétaires et autres contraintes pratiques qui limitent la possibilité pour les pays en développement de bénéficier des opportunités de formation en personne, en particulier lorsqu'elles impliquent des déplacements sur de longues distances. Les délégués ont discuté de différentes initiatives visant à améliorer l'efficacité et l'efficience du renforcement des capacités fiscales, notamment en continuant à proposer des formations virtuelles et en personne, en élargissant la disponibilité d'événements hybrides, en augmentant le financement disponible pour les ateliers en personne, en contrôlant l'impact et en encourageant une plus grande collaboration entre les différentes parties prenantes, par exemple en organisant des événements en commun. Le Groupe consultatif a salué les progrès réalisés en matière d'inclusivité des programmes de renforcement des capacités de l'OCDE, notamment en termes de genre, de représentation géographique et linguistique, et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

Enfin, le Groupe consultatif a mené une réflexion sur plusieurs domaines de travail, au-delà de BEPS et de la Solution reposant sur deux piliers, qui continuer à aider les pays en développement à mobiliser leurs ressources nationales. Les questions discutées comprenaient la TVA sur le commerce électronique, la numérisation de l'administration fiscale et l'imposition des industries extractives. Les délégués ont présenté leurs priorités, partagé leurs expériences nationales et appelé à un renforcement des capacités afin d'exploiter davantage leur potentiel de recettes dans ces domaines. Les délégués ont également examiné la manière dont les systèmes fiscaux pourraient soutenir d'autres objectifs de développement, tels que la lutte contre les inégalités. Ils ont convenu de l'importance des outils et des ressources de données et d'analyse pour aider les juridictions à évaluer les différentes actions politiques possibles permettant de promouvoir les objectifs de développement.